

Et le travail fini, il a PAYE LE TEMPS DES HOMMES ET PAYE LES MATERIAUX et s'est considéré ABSOLUMENT QUITTE envers le gouvernement, au point même de se permettre d'un cœur léger de l'attaquer brutalement aussi souvent que possible et d'insulter gratuitement le ministre, l'hon. Préfontaine qui l'avait aidé.

On peut prendre lecture de l'incident suivant qui a figuré aux débâts de la Chambre des Communes, comme l'indique l'extrait suivant du compte-rendu des débâts pour l'année 1907-1908, Vol. V, page 10240:

QUESTION DE PRIVILEGE.

M. J. D. REID (Grenville): Je me lève pour donner une explication sur un fait personnel. En arrivant ici ce matin, j'ai lu dans le dernier numéro du "Free Press" d'Ottawa, les en-têtes suivants d'un article: "Un membre conservateur du Parlement a fait réparer son yacht aux frais du pays. Le docteur Reid, de Granville, a reçu des faveurs du département de la Marine, à Prescott. Merwin a soldé le prix des réparations à son remorqueur "Victor", mais ce député conservateur ne s'est pas encore acquitté".

Je tiens à dire que tout cela est absolument faux. Quant à ce qui me concerne, je puis affirmer que les chantiers du département, à PRESCOTT N'ONT FAIT, QUE JE SACHE, SUR MON YACHT, AUCUN TRAVAIL QUE JE N'AURAIS PAS PAYE.

Ainsi, M. REID A FAIT TRAVAILLER SUR SA PROPRIÉTÉ PERSONNELLE LES OUVRIERS DE L'ETAT, IL A EMPLOYÉ LES MATERIAUX DE L'ETAT, PUIS LES A PAYÉS ET S'EST PROCLAME QUITTE.

Nous voudrions bien savoir comment un libéral n'aurait pas le droit de faire inéquitablement ce qui est permis à un conservateur ?

MAIS TOUT CE MONDE-LA A DONC LA TETE A L'ENVERS.

Il serait curieux que les conservateurs eussent la liberté de tout faire et en plus d'crier impunément.

Nous ne demandons pas que les conservateurs soient traités autrement que les libéraux, mais nous avons le droit de réclamer au moins justice égale.

Le plus malpropre dans ce scandale raté, c'est de voir